



RÉGION EUROPÉENNE
- CSEE

Présidente
Christine BLOWER

Vice-Président(e)s
Odile CORDELIER
Andreas KELLER
Trudy KERPERIEN
Dorte LANGE
Galina MERKULOVA
Branimir STRUKELJ



5, Bd du Roi Albert II, 9e
1210 Bruxelles, Belgique
Tél : +32 2 224 06 91/92
Fax : +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etu.org
<http://www.csee-etu.org>

Directrice européenne
Susan Flocken

Trésorier
Mike JENNINGS

Déclaration du CSEE

sur le

Socle européen des droits sociaux

Adoptée par le Bureau du CSEE le 18 mai 2017

Suite à l'annonce du lancement de l'initiative de la Commission européenne visant à créer [un Socle européen des droits sociaux](#), le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE)¹, représentant 131 syndicats de l'enseignement en Europe, soit plus de 11 millions d'enseignant(e)s de tous les niveaux du secteur de l'éducation dans 49 pays, demande aux dirigeant(e)s européen(ne)s, d'adopter **intégralement le Socle européen**, afin de pouvoir, au final, **appliquer de manière universelle les principes qui y sont énoncés** - une dernière occasion de contribuer à la croissance économique durable, au bien-être social et à la stabilité politique au sein de l'UE. Salué par le Président de la Commission européenne, J.-C. Juncker, lequel y voit une initiative ambitieuse et ouvrant la voie à la **création d'une Europe sociale**, le Socle européen des droits sociaux comporte plusieurs propositions majeures dont une [Communication présentant un Socle européen des droits sociaux](#), et fait suite au [Document de réflexion de la Commission européenne sur la dimension sociale de l'Europe](#) et au [Livre blanc sur l'avenir de l'Europe](#) présentés à l'occasion du 60^e anniversaire des Traités de Rome.

Fondements du Socle européen, la Commission européenne énonce 20 principes et droits se déclinant autour de trois thèmes : **égalité des chances et accès au marché du travail, conditions de travail équitables et protection et inclusion sociales**. Au travers de l'adoption du Socle européen des droits sociaux, les dirigeant(e)s européen(ne)s entendent réaffirmer leur engagement à défendre les droits et principes fondamentaux énoncés dans la Charte européenne des droits fondamentaux et les Objectifs de développement durable des Nations Unies, rappelant ainsi que la croissance économique n'est pas une fin en soi, mais bien un instrument permettant à l'ensemble des citoyen(ne)s européen(ne)s de mener une vie prospère et épanouissante, fondée sur le travail décent et des normes sociales hautement élevées.

Le CSEE exprime ses plus vives inquiétudes face aux problèmes majeurs que rencontre l'UE sur le plan politique, économique et social. Ces derniers s'ancrent dans **un contexte marqué par la montée des nationalismes, un sentiment d'insatisfaction et une perte de confiance des citoyen(ne)s quant au projet européen**, plus particulièrement dans les pays soumis à des politiques et autres mesures d'austérité se traduisant par des coupes salariales, l'effritement de la protection sociale, l'augmentation du chômage et l'accentuation des inégalités. Au travers de la présente déclaration, le CSEE entend relayer le message de la Confédération européenne des syndicats (CES), affirmant que l'UE détient désormais son

¹ Le CSEE est un partenaire social du secteur de l'éducation au niveau de l'UE et une fédération syndicale européenne affiliée à la CES, la Confédération européenne des syndicats. Le CSEE est la Région européenne de l'Internationale de l'Education, la Fédération syndicale mondiale des syndicats d'enseignants.

*ultime chance de proposer et construire une Europe plus sociale.*² Selon le point de vue du CSEE, il est temps de montrer que l'UE se soucie de ses citoyen(ne)s et de leur aspiration à réaliser leur potentiel dans la dignité et l'égalité.

C'est la raison pour laquelle, le CSEE accueille favorablement la proposition de créer un cadre visant à une **harmonisation des droits sociaux au travers d'un nivellation vers le haut en Europe**, ainsi que la résurgence tant attendue de la dimension sociale dans le cadre européen. Cette initiative doit cependant poursuivre son évolution **avec le concours des partenaires sociaux à tous les niveaux** et dans une mesure la plus large possible. Elle doit, en outre, être guidée par une **volonté politique indéfectible**, assortie de **mécanismes juridiques intégrés** permettant de concrétiser pleinement le Socle européen. S'appuyant sur les *acquis* et la législation existante de l'UE concernant les questions sociales³ et se basant sur la répartition des compétences prévue dans les Traités de l'UE, le Socle européen offre un champ d'action plus large pour garantir davantage de protection sociale aux citoyen(ne)s européen(ne)s, tout en formulant des recommandations pour assurer la mise en œuvre efficace de ces droits au niveau national.

Si le CSEE salue effectivement les droits et autres principes défendus dans le Socle européen des droits sociaux, notamment le droit à une éducation inclusive de qualité, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes et tous, l'égalité des chances, l'égalité des genres et la protection sociale, l'organisation souligne toutefois la **difficulté à réaliser les objectifs énoncés et se déclare préoccupée par la fragilité des mécanismes** mis en place pour engager les gouvernements de l'UE à promouvoir les droits et principes qui y sont défendus.

Le CSEE estime que **les droits sociaux ne constituent pas une option** et espère que les institutions européennes partageront ce point de vue. Comme en témoignent les négociations actuelles entourant le retrait historique d'un Etat membre de l'UE, une Union européenne *à la carte* n'est pas une solution acceptable lorsqu'il est question des droits sociaux. La crise financière de 2008 et la dégradation subséquente de la situation économique et sociale en Europe ont démontré que l'UE n'a plus d'autre choix que celui de proposer des politiques destinées à harmoniser les normes économiques et sociales en prenant pour référence les plus élevées d'entre elles. La pierre angulaire d'une Europe sociale doit être l'envoi d'un message clair à l'ensemble des acteurs concernés, leur rappelant que les droits sociaux ne sont pas négociables si l'on souhaite assurer la pérennité et la prospérité de l'Union européenne. A cet égard, le CSEE demande instamment aux responsables politiques européen(ne)s de **procéder à une révision du Socle européen proposé actuellement, d'en consolider le cadre légal, ainsi que les mécanismes exécutoires, et de le rendre obligatoire pour tous les Etats membres de l'Union.**

Pour l'heure, le Socle européen des droits sociaux consiste en une énonciation de droits et autres principes, accompagnés de recommandations en vue de leur intégration aux législations nationales. A ce titre, **le Socle européen ne constitue pas une proposition pleinement contraignante sur le plan juridique**. Il est largement reconnu que **certains gouvernements auront tendance à retarder la mise en œuvre des principes du Socle européen**, compte tenu de l'absence de sanctions et du peu d'incitants qui leur sont proposés.

² Communiqué de presse de la CES « [Pas d'avenir sans une Europe plus sociale](#) », 26 avril 2017.

³Le Socle européen des droits sociaux s'aligne sur différents documents législatifs tels que la [Charte sociale révisée de 1996](#), le [Code européen de sécurité sociale](#) du Conseil de l'Europe, ainsi que sur d'autres conventions, recommandations et protocoles internationaux pertinents émanant de l'Organisation internationale du travail (OIT) et des Nations Unies.

Si l'affirmation des droits et principes énoncés dans le Socle européen doit être accueillie comme un symbole de progrès, le CSEE craint néanmoins que la **proposition actuelle ne soit pas suffisamment solide pour ressortir indemne du processus de négociation**. En effet, le Socle européen des droits sociaux se trouve toujours dans sa phase de maturation. La version définitive sera décidée et modifiée par un grand nombre d'intervenants avant son entrée en vigueur - sous réserve de son adoption par le Parlement européen et le Conseil au travers du processus de proclamation interinstitutionnelle.

Compte tenu de ce qui précède, le CSEE se veut proactif en mettant en garde contre **les tentatives d'affaiblir le contenu du Socle européen des droits sociaux**. Si ces tentatives venaient à réussir, seul subsisterait un Socle européen à la formulation vague, inconsistante et dénué d'espoir de pouvoir honorer ses promesses. Cette hypothèse serait évidemment le pire des scénarios envisageables, non seulement pour la crédibilité du projet européen, mais également pour les normes de vie et les conditions de travail des citoyen(ne)s.

L'époque des progrès graduels est révolue. L'Union européenne, ses Etats membres et leurs citoyen(ne)s sont ébranlés par la crise politique, économique et sociale. Un incendie à peine maîtrisé, un autre se déclare. Pour sortir de ce cercle vicieux, il importe **d'avoir une vision claire et d'envisager une refonte ambitieuse des politiques sociales et économiques**, afin de laisser derrière nous cet éternel paradigme préconisant des politiques essentiellement orientées sur la croissance financière. Pour atteindre le « Triple A social » auquel aspire le Président de la Commission européenne J.-C. Juncker, il est indispensable d'appliquer un programme social clair et déterminé. Le CSEE demeure fermement convaincu que cet objectif nécessite la mise en place d'un Socle européen des droits sociaux plus précis, plus détaillé.

▪ **Education, formation et apprentissage tout au long de la vie**

Fervent défenseur et promoteur de l'[éducation de qualité pour toutes et tous](#), le CSEE se félicite de voir le Socle européen protéger en priorité le **droit d'accès universel et inaliénable à l'éducation inclusive de qualité**. Le CSEE salue l'initiative de la Commission européenne, laquelle a souhaité rappeler l'article 14 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne - une avancée vers une approche plus positive de l'éducation publique de haute qualité. Selon le point de vue du CSEE, il s'agit d'une base offrant à tous les enfants, jeunes et adultes une opportunité d'apprendre, quelle que soit leur situation socio-économique. L'équité doit demeurer la clé de voûte de l'éducation de qualité. A cette fin, l'éducation doit être financée et réglementée par les pouvoirs publics.

Le CSEE constate avec inquiétude que la diminution généralisée de l'investissement dans l'éducation et la formation à travers l'ensemble de l'UE a fortement compromis le droit à l'éducation de qualité pour toutes et tous, entraînant des conséquences désastreuses pour l'égalité et l'inclusion sociale. Par ailleurs, si l'on excepte certains progrès réalisés dans le cadre de la reprise post-crise, tout démontre que l'investissement dans l'éducation reste à la traîne en raison de la réticence des Etats membres à s'engager en faveur d'un accroissement du financement de l'éducation. Le CSEE estime que, paradoxalement, l'éducation continue de payer le prix de la crise, avec les répercussions potentielles sur la croissance et l'emploi, alors qu'il s'agit d'un **domaine où l'investissement public est jugé indispensable pour soutenir la reprise**. L'absence de réponses à l'ensemble de ces problèmes instaure un cercle vicieux où perdurent la récession, les pressions exercées sur le financement de la protection sociale, l'évitement de l'investissement dans l'éducation et l'abandon du développement du capital humain que représentent les effectifs. Garantir une allocation suffisante, prévisible et durable des ressources, en tant qu'investissement dans l'avenir de l'Europe, se veut profitable à la fois pour la société européenne et son économie.

Reconnaisant pleinement le principe de subsidiarité et la répartition des compétences prévue par l'article 165 du Traité sur le fonctionnement de l'Union (TFEU), ainsi que les initiatives européennes encourageant la coopération intergouvernementale en matière d'éducation, **le CSEE appelle la Commission européenne à mettre en exergue dans ses recommandations à la fois le champ d'application et les changements introduits par le Socle européen dans le domaine de l'éducation, en exhortant les Etats membres à protéger et accroître l'investissement public destiné à ce secteur.** Considérant que le droit à l'éducation pour toutes et tous ne pourra être réalisé qu'au travers d'une approche fondée sur la primauté du droit, le CSEE prie instamment les institutions de l'UE d'encourager les gouvernements à prendre toutes les mesures qui leur permettront de disposer de fonds suffisants pour investir dans l'éducation publique de haute qualité pour toutes et tous, notamment au travers de la coordination de la gouvernance du Semestre européen.

Le CSEE déplore la rupture importante entre l'importance de l'éducation de qualité pour toutes et tous, l'engagement de la Commission en faveur du dialogue social et la situation que connaissent actuellement plusieurs syndicats de l'enseignement à travers l'Europe, signalant l'absence de tout dialogue social digne de ce nom pour les réformes de l'éducation et la définition des politiques nationales. Le Socle européen reconnaît que la mise en œuvre des droits et principes qui y sont énoncés dépend fortement de la qualité du dialogue social conduit au sein des Etats membres. Partageant l'engagement de l'UE à renforcer le dialogue social, considéré comme pivot central pour l'instauration des droits sociaux, le CSEE relève en particulier la formulation équivoque du rôle des partenaires sociaux dans le cadre de ce premier droit à l'éducation de qualité pour toutes et tous. En conséquence, **le CSEE appelle la Commission européenne à promouvoir clairement et uniformément l'importance d'un dialogue social efficace pour l'éducation**, en tant que condition préalable indispensable à la réalisation de l'éducation de qualité pour toutes et tous.